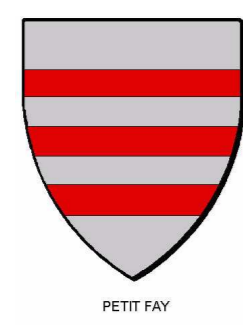


Commune de PETIT-FAYT

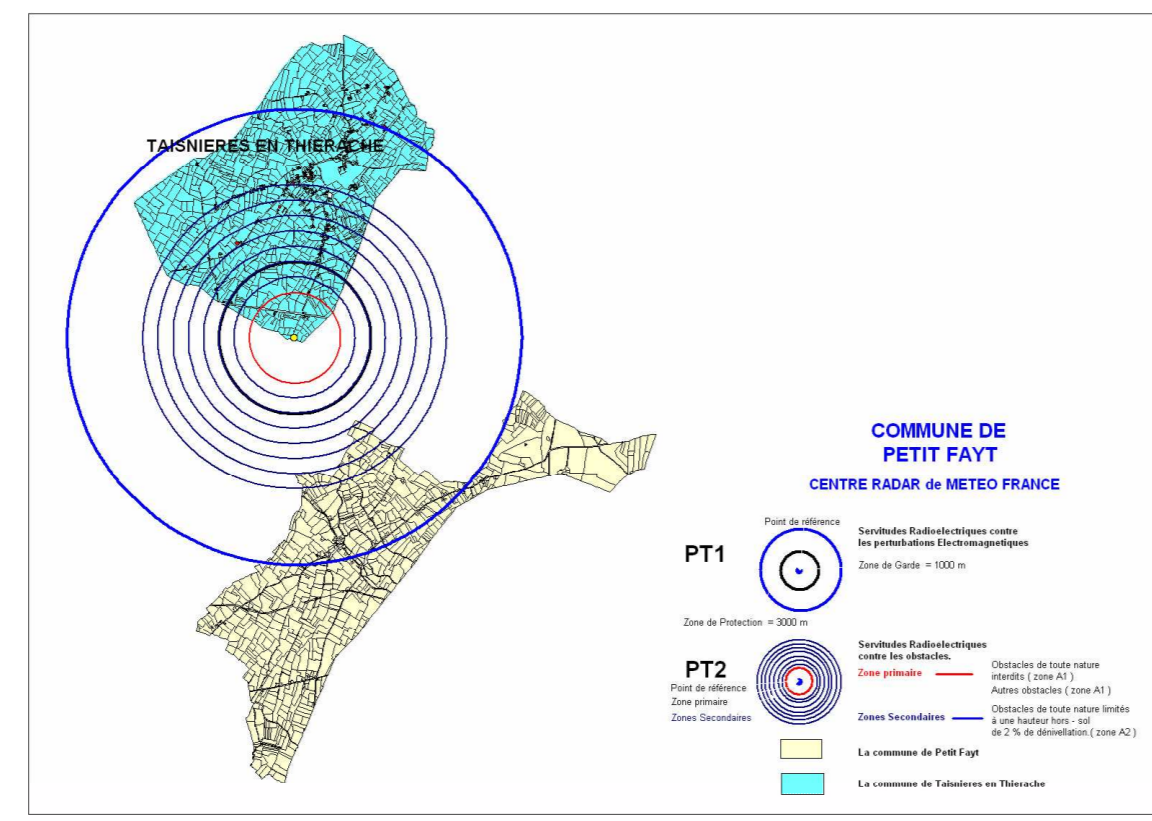
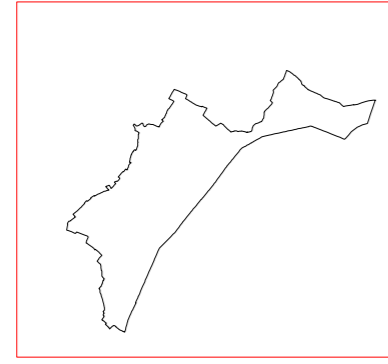
59461



Plan Local d'Urbanisme

PLAN 1/1

Éléments constitués du Porter à Connaissance (P.A.C.) Art. R. 121-4 du Code de l'Urbanisme



LES SERVITUDES PT1 et PT2 SUR LA COMMUNE DE PETIT - FAYT

Servitudes d'Utilité Publique

Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord
D.D.T.M 59

Type Procédure : Carte communale
Date de mise à jour : 02/12/2010

Données à jour : 22/03/2012
N° : 10016 pour utilisation gratuite, 99461 pour

Echelle : 1 : 7 500 m

Source : Gestionnaire Servitudes (S) Cadastre (P) Digip

Email : ddtn-nord@nord.fr

- Légende**
- Limite communale
 - Bâtiments

A4 Protection des Cours d'eau non Domaniaux.
● Affluent de l'Helpe Mineure
● Ruisseau d'Air
A.P. DU 16/01/1970

AC1 Protection des Monuments Historiques
Moulin à eau de Grand - Fayt Inscrit. M.H. le 06/01/2005

AS1 Protection des Captages en Eau Potable
Captage de Petit - Fayt D.U.P. DU 06/09/1994
● P.I. = Périmètre de Protection Immédiate.
● P.R. = Périmètre de Protection Rapprochée.

PT1 Protection des Centres Hertzien contre les Perturbations Electromagnétiques
Station Radar de Météo France
Lieu dit "La roie de Maroi Iles"
Taisnières en Thiérache
Arrêté du 14/12/2005
N°ANFR 059025001

PT2 Protection des Faisceaux Hertzien contre les Obstacles (PT2)
Station Radar de Météo France
Lieu dit "La roie de Maroi Iles"
Taisnières en Thiérache
Arrêté du 14/12/2005
N°ANFR 059025001

PM1 P.P.R.N
Plans de Préventions des Risques Naturels
P.P.R. Inondation de l'Elpe Mineure

Enveloppe des zonages réglementaires. Se rapporter aux documents officiels joints pour le détail des zonages et règlements. **Approuvé le 18/12/2009**

INT1 Cimetière civil
Pour information
Nb : cette bande de protection (100m) ne s'applique qu'aux cimetières civils transférés ou agrandis.

